

Dans sa déclaration liminaire, l'UNSA SJ évoque le **télétravail**. Aucune consigne nationale n'est donnée pour l'instant pour la mise en application dans les services judiciaires, dans l'attente d'un retour sur l'expérimentation menée au sein de l'administration centrale.

L'action sociale BILAN 2017 :

Mme Palot, cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale de la plate-forme interdirectionnelles (PFI) d'Aix en Provence a présenté un nouvel organigramme.

En présence de Mme Lavesque, référente Santé Sécurité au Travail et référente Handicap.

Mme Palot a rappelé les missions principales du DRHAS à savoir :

La mise en oeuvre de la politique ministérielle de **l'action sociale** en lien avec le CRAS (Conseil Régional de l'Action Sociale) - Logement, restauration administrative, prestations ministérielles et interministérielles...-

Le relais et l'animation de la politique ministérielle en matière de **santé, qualité de vie au travail et de handicap** a travers la participation aux CHSCTD (Comités d'Hygiène et Sécurité Départementaux) et le pilotage du Service de **médecine de prévention et du service social du personnel**.

L'animation et la coordination de la **formation continue généraliste**, en lien avec le service de la formation du SAIJ et l'organisation des concours et examens professionnels pour les corps communs.

Le service social du personnel a connu des difficultés de fonctionnement en 2016 et 2017, fin 2017 tous les postes d'assistants sociaux sont couverts. Une arrivée supplémentaire est prévue en mars 2018.

Plus d'infos, sur l'intranet, site du Secrétariat Général à l'adresse suivante :
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/plateformes/aix-en-provence-11403/>

L'UNSA SJ, a sollicité à nouveau le SAIJ, pour qu'un lien soit créé sur le site de la Cour d'appel avec le site internet de la SRIAS PACA, pour que l'information relative à l'action sociale interministérielle soit accessible à tous les agents.

Le problème de la restauration administrative au TGI Marseille qui bénéficie d'une délégation de Service Publique depuis le 1^{er} octobre 2017 a été abordé.

Les fonctionnaires ont constaté une amélioration de la qualité des plats et une bonne écoute du gérant sur des propositions.

En revanche, un certain nombre de problème se pose :

Difficulté à connaître en entrant dans la file d'attente quel sera le prix de son plateau, quel sera le montant de la subvention accordée,

Le prix du repas en augmentation par rapport à l'ancien prestataire,

Des formules et menus imposés qui ne correspondent pas aux habitudes alimentaires des agents :

l'obligation de deux périphériques, ce qui génère aussi du gaspillage ; avec par exemple une formule économique qui n'est pas la moins chère !

Le premier président demande qu'une concertation des personnels soit faite en assemblée générale avec le soutien de la DRHAS. Un point sera lors du prochain CTSD du mois de mars 2018.

La médecine de prévention BILAN 2017 :

Un médecin de prévention par département.

Sur Aix en Provence, le médecin de prévention devrait pouvoir recevoir à l'avenir les collègues dans un cabinet situé dans le nouveau TGI.

Le médecin de prévention, coordonnateur régional, a fait état des visites médicales effectuées :

- visites systématiques quinquennales : il a observé que les agents des services judiciaires se rendaient aux convocations
- visites annuelles pour les postes à risques
- visites spontanées
- visites de femmes enceintes : seules 7 femmes ont sollicité leur médecin de prévention pour bénéficier d'un aménagement d'horaire lié à la grossesse (autorisation d'absence d'1 heure par jour)
- visites de travailleurs handicapés
- visites après CLM, CLD et congés maladies au delà de 21 jours : il s'est inquiété de n'avoir reçu que 7 agents dans ces cadres là, peut être un défaut de communication avec les services RH des juridictions ?
- Visites après temps partiel thérapeutique
- aménagement de postes

Le médecin coordonnateur n'a pas envisagé pour l'instant d'actions de prévention collective, il fait de la prévention individuel à l'occasion de visites. Un projet est en cours au niveau de la DRHAS.

L'UNSA SJ souhaiterait qu'une formation à l'ergonomie soit organisée.

Bilan de la formation 2017 et plan de formation 2018 :

Formation généraliste : L'augmentation de la dotation 2017 (70.000 euros) a permis de diversifier l'offre de formation (en mutualisant également avec les services du DRHAS) et de former un plus grand nombre d'agents (depuis 2014 en constante augmentation).

L'UNSA SJ a précisé qu'une formation associée à un tutorat devrait avoir un caractère obligatoire dans le cadre d'un changement de fonction et / ou de juridiction.

L'UNSA SJ a regretté que les assistants de prévention ne soient pas associés à l'établissement du plan de formation.

Formation informatique : Les formations sont principalement axées sur les logiciels "métiers". La formation "bureautique" représente 1/4.

Mise en place d'un plan régional de lutte contre les RPS

Ce point de l'ordre du jour étant étroitement lié au bilan des CHSCTD, il sera examiné lors du prochain CTSD en mars 2018.

Audit des services de la cour d'appel d'Aix en Provence

L'UNSA SJ a fait observer que les greffiers n'étaient pas intégrés dans les groupes de travail et n'étaient sollicités que pour les éléments statistiques.

Il semblerait que l'ensemble de la documentation concernant l'audit soit accessible sur le réseau commun, encore faut-il en trouver le chemin ?

Situation des effectifs de fonctionnaires, demandes de redéploiement et de transformation d'emplois

L'administration a informé les membres du CTSD de leurs demandes auprès du Garde des Sceaux en termes de redéploiements d'emplois, de localisations d'emplois supplémentaires (30 demandes), de transformations d'emplois (dont 6 transformations en greffiers fonctionnels), de repyramidage d'emplois en faveur du SAIJ.



Membre de l'EUR

Courriel : synd-unsaj-ca-aix-en-provence@justice.fr - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>

UNSa Services Judiciaires (CA Aix en Provence et Nîmes)

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.46.14.21.91

En ce qui concerne le TGI de Marseille, l'UNSA SJ trouve inquiétante la réaction de monsieur le premier président pour qui la situation de cette juridiction, en terme d'effectif, ne serait pas particulièrement défavorable !

L'UNSA SJ a souligné que les services de cette juridiction du 1^{er} groupe sont sous-dimensionnés et que les stocks ne sont pas pris en compte notamment à la JIRS.

L'UNSA SJ a également précisé que le ratio magistrats/fonctionnaires était en dessous du ratio moyen des TGI du 1^{er} groupe, qu'à cela s'ajoutait la présence des juristes assistants, le tout entraînant une surcharge d'activité pour les fonctionnaires de greffe déjà en sous effectif.

Mise en place de du transfert prime/points et la revalorisation des grilles indiciaires dans le cadre de la transposition du dispositif "PPCR" aux fonctionnaires des services judiciaires

La transposition du PPCR a été appliquée aux corps communs des services judiciaires, elle est s'applique maintenant pour les greffiers et greffiers fonctionnels, elle est en cours de finalisation pour les directeurs.

Un rappel a été fait quant au transfert prime/points qui n'a aucune conséquence sur le montant global de la rémunération mais qui en revanche permet une augmentation de la pension de retraite. (Rétroactivement au 1^{er} janvier 2016 pour les greffiers et 1^{er} février 2016 pour les greffiers fonctionnels)

En ce qui concerne la revalorisation des grilles indiciaires et les arrêtés de reclassement qui sont actuellement remis aux fonctionnaires, ce sont des gains **dûs depuis le 1^{er} janvier 2017** pour les greffiers et 1^{er} octobre 2017 pour les greffiers fonctionnels !

L'évolution des grilles indiciaires pour les greffiers non fonctionnels, s'accompagne d'une revalorisation de l'indemnité forfaitaire de fonction

Questions diverses :

L'UNSA SJ a souhaité :

- un Bilan 2017 des CHSCTD prévu à l'ordre du jour de la prochaine CPE : l'ordre du jour de ce CTSD étant chargé un bilan sera fait lors du CTSD de mars 2018.

- un point sur le prévisionnel en terme d'effectif pour le contrat d'objectif pour l'année 2018 concernant la 7^{ème} chambre correctionnelle du TGI Marseille : il a été précisé que la mission de l'actuel greffier placé était prolongée. Les autres demandes de fonctionnaires sont à l'arbitrage.

- un point sur l'état d'avancement du projet immobilier du TGI d'Aix en Provence

Il a été précisé qu'un point d'information serait fait au cours du 1^{er} semestre 2018, que la livraison du bâtiment est prévue pour 2020.

L'UNSA SJ a souligné que l'assemblée générale de la juridiction a voté une motion contre ce projet, que cette juridiction sera une "usine à RPS" en raison notamment de bureaux trop petits.

- connaître les critères retenus par les chefs de cour pour le classement des mémoires de proposition pour l'accès au grade de greffier principal au choix (dernière CAP de septembre 2017).

Il a été rappelé les critères statutaires que nous connaissons ! Quant aux critères retenus par les chefs de cour : mobilité géographique, mobilité fonctionnelle, échelon, ancienneté dans le corps, évaluation professionnelle des 3 dernières années et avis des chefs de juridiction.

Sur le ressort de la cour d'appel d'Aix en Provence, 130 greffiers remplissaient les conditions, 15 ont été proposés et 5 retenus à la CAP.

PROCHAIN CTSD : 20 MARS 2018

*Vos représentants UNSA SJ,
Patricia CHERON, Anaïs DOMINGUEZ,
Isabelle FERNANDEZ*



Membre de l'EUR

Courriel : synd-unsj-ca-aix-en-provence@justice.fr - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>

UNSA Services Judiciaires (CA Aix en Provence et Nîmes)

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.46.14.21.91